

# Équité salariale : les psychologues déposent une plainte

Alexandre LAMPRON • alexandre.lampron@hebdomasquebecor.com

**LONGUEUIL.** L'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé (APTS), dont les bureaux sont situés à Longueuil, a déposé une plainte à la Commission sur l'équité salariale, sur la nécessité d'un rehaussement de la rémunération des psychologues.

## Au Ministère

Au bureau du ministre Bolduc, l'attachée de presse Karine Rivard s'est contenté de dire au *Courrier du Sud* qu'une rencontre est prévue dans les prochains jours entre les représentants du ministère et ceux des organisations visées.

Selon les données fournies par l'APTS, la rémunération des psychologues du secteur public au Québec (de 37 219\$ à 70 759\$) accuse un retard «incompréhensible» comparativement au salaire des autres professions exigeant un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle universitaire, soit trois ans (38 074\$ - 70 106\$).

La rémunération des psychologues du secteur public au Québec est inférieure à celle des psychologues payés par le gouvernement fédéral (de 45 071\$ à 100 381\$), ceux des autres provinces canadiennes (de 57 000\$ à 130 000\$) ou ceux qui travaillent dans les cliniques familiales en Ontario (de 98 824\$ à 130 000\$).

«Avec un taux horaire qui se situe entre 85\$ et 150\$, les psychologues qui exercent en pratique privée touchent un revenu supérieur, explique Francis Boucher, porte-parole de l'APTS. Cet écart entre le salaire des psychologues du réseau et leurs collègues est d'autant plus troublant qu'il ne se retrouve pas chez les autres professionnels du réseau de la santé comme les infirmières, les travailleurs sociaux ou les ergothérapeutes, ces derniers ayant un salaire à peu près équivalent ou supérieur.»

## Une demande au Ministre

Dans une lettre, dont *Le Courrier du Sud* a obtenu copie, l'APTS et l'Association des psychologues du Québec demande entre autres l'intervention du ministre de la Santé et des Services sociaux, Yves Bolduc, dans ce dossier dans le but d'en arriver à une augmentation de la rémunération des psychologues du réseau public et ainsi contrer la pénurie tout en tenant compte de leur formation académique et de leurs responsabilités croissantes.

L'APTS estime que cette année, 236 postes de psychologues resteront vacants. Ce chiffre risque de doubler et atteindre 400 en 2013-2014. La situation s'est aggravée depuis juillet 2006 lorsque l'Ordre des psychologues du Québec a modifié sa réglementation pour exiger que ses nouveaux membres détiennent un diplôme de niveau doctoral.

«Ne pas avoir rehaussé le salaire des psychologues a déjà des conséquences sur le réseau public, cela compromet d'autant l'accessibilité aux services offerts par les psychologues à la population québécoise, peut-on lire dans la lettre. Plusieurs postes sont vacants, faute de candidats et bon nombre de psychologues déjà en place quittent prématurément le réseau public faute de rémunération et de conditions de travail adéquates.»